

**OSEZ DÉNONCER UNE PUBLICITÉ DISCRIMINANTE ET
VOUS IREZ EN PRISON !**

Jeudi 26 mai, en fin d'après-midi, quatre personnes ont voulu aller constater d'elles-mêmes le contenu de l'humour oppressif affiché par Bagelstein, suite au communiqué publié la veille par le Comité FéminismeS de Rennes 2, qui dénonçait les propos de l'enseigne.

Alors qu'ils lisaient les inscriptions qui constituent la « décoration » des tables, ils ont été pris à partie d'abord par l'employée, puis par le gérant qui avait fait le lien entre ces personnes et le communiqué. Les propos et les gestes du gérant étaient très agressifs, nos camarades se sont faits insulter et menacer, il voulait clairement en découdre pour se venger de la mauvaise publicité qui avait été faite contre son restaurant sur internet. Celui-ci a profité du premier prétexte pour agresser physiquement l'un d'entre eux, et la BAC est arrivée immédiatement, prévenue par le personnel. Elle a interpellé nos quatre amis, sans prendre en compte la violence du gérant.

Après avoir passé la nuit en garde-à-vue, les interpellés sont passés en comparution immédiate, suivant ainsi les conseils de leurs avocates. Durant le procès, il leur a principalement été reproché leur engagement militant dans la lutte contre la Loi Travail, car l'événement, bien que n'ayant pas de lien direct, s'est déroulé un quart d'heure après la fin de la manifestation. À aucun moment le motif de leur présence sur les lieux n'a été présenté, à savoir la dénonciation d'une communication fondamentalement oppressive (sexiste, raciste, homophobe, etc.), car le juge a considéré que cela ne concernait pas l'affaire.

Pourtant, c'est bien parce qu'ils étaient scandalisés par le fait que Bagelstein fonde son marketing sur l'affichage de citation discriminantes que ces étudiants sont venus voir la vitrine. En effet, l'affichage sur l'emballage des produits, des menus et des murs multiplie des propos inacceptables, sous couvert de second degrés, tels que : « L'amour c'est sportif, surtout lorsque l'un des deux n'est pas d'accord. », « Donne : pouffe en bon état. A peine utilisée. Peu de conversation. » ou encore « J'en ai marre de ces gays là. »

Pour s'être simplement manifesté contre cette communication, ces quatre personnes ont écopé de 1100€ de dédommagement et de un à trois mois de prison ferme, avec mandat de dépôt, alors même qu'ils avaient des casiers judiciaires vierges. Depuis vendredi 27 mai, ils sont donc en prison pour « violence en réunion lors de manifestation », alors que ce sont eux qui se sont faits attaquer par le gérant et que la manifestation était finie. La peine est tout simplement démesurée ; or ce n'est pas la première fois au cours de ces dernières semaines que tombent des condamnations injustes fondées sur des dossiers vides. Cette peine s'inscrit entièrement dans un processus de criminalisation du mouvement social dans son ensemble.

Nous dénonçons cette condamnation infondée et exigeons la libération immédiate de nos camarades, ainsi que leur amnistie.

Nous appelons à un soutien massif pour les incarcérés et à des rassemblements pour dénoncer la communication oppressive de Bagelstein.

Communiqué signé par : Des étudiant-e-s de Rennes 2 (soutenu-e-s par Solidaires étudiant-e-s, le comité féministe de Rennes 2, Jeunes écolos, NPA ...)